

6 Société et Culture

**Régies financières/Après l'Intersyndicale lundi dernier
Au tour de la Fesyrefaa d'appeler à une
"grève d'avertissement"**



C'est par une marche que certains agents ont rejoint leur piquet de grève de l'immeuble Arambo, hier.



La Fesyrefaa, votant l'entrée en grève, dans une Chambre de commerce bondée de syndiqués.

F.B.E.M
Libreville/Gabon

"UNE grève d'avertissement de huit jours, à compter de ce jour (hier, mercredi ndlr)". C'est la décision votée hier par la Fédération des syndicats des régies financières et administrations assimilées (Fesyrefaa)-Douanes, Trésor, Hydrocarbures, Impôts-, au cours d'une assemblée générale tenue à la Chambre de commerce de Libreville. La décision intervient, pour rappel, deux jours après un autre appel à la "grève illimitée", lancée cette fois par l'autre regroupement des régies financières, l'Intersyndicale, lundi dernier. Un appel non suivi

cependant. Si l'Intersyndicale réclame "la mise en place d'une commission bipartite de suivi de la trêve sociale" signée avec la tutelle, en septembre dernier, la Fesyrefaa se plaint, elle, de la "la non-ouverture des négociations par le gouvernement" depuis la suspension de sa grève, le 12 octobre dernier. C'est ce qu'a expliqué son porte-parole, Wilfried Erisco Mvou Ossialas, au sortir de l'"AG" d'hier, qui a connu une forte participation : « (...) Nous avons effectué toutes les démarches administratives pour que ces négociations se tiennent. Nous avons adressé des demandes d'audience, produit des cahiers de revendications,

mais nous n'avons obtenu aucune réponse. Aujourd'hui, la base vient de trancher clairement. Elle a dit que face à ce mépris, nous répondons par une grève d'avertissement de huit jours.» Ne se reconnaissant pas dans la trêve sociale signée en septembre dernier au sein de leurs administrations respectives, les membres de la Fesyrefaa souhaitent aller eux-mêmes en négociation avec le gouvernement : « Nous disons simplement qu'un père de famille (le gouvernement ndlr) qui a deux femmes, et qui s'arrange seulement avec une épouse, en pensant qu'il va apporter la paix dans la maison, se trompe royalement. Il y a aujourd'hui

deux forces syndicales dans le monde des régies financières. Vous ne pouvez pas signer une trêve avec l'Intersyndicale et l'imposer à la Fesyrefaa. Cet accord n'engage que ceux qui l'ont signé», a poursuivi M. Ossialas. Avant de lancer, plus acerbe : « Il est question, pour nous, à travers la mobilisation de ce jour, de montrer au gouvernement que c'est nous qui détenons le bon bout, et qu'il s'est trompé d'interlocuteur en allant signer une trêve avec l'Intersyndicale.» L'on pourrait, cependant, rappeler au porte-parole de la Fesyrefaa, sur ce point, que sa fédération avait boudé, en son temps, l'appel à la négociation lancé par le gouverne-

ment. L'"AG" d'hier a également permis de mieux cerner les raisons de cette réactivation subite de la grogne dans les régies financières. Car, au-delà des raisons avancées par les uns et les autres, il faut croire que le paiement de la Prime spécifique d'incitation à la performance (PSIP), le 10 novembre dernier, et dont les arriérés cumulés avaient été un des motifs de la première grève, y est pour beaucoup. Nombreux, parmi ceux qui ont touché cette prime ont, en effet, qualifié les sommes perçues d'"insuffisantes". Il y a lieu de craindre que le pays soit à nouveau confronté à une nouvelle paralysie financière dans les jours à venir.

**7e art/ 12e édition des Escales documentaires de Libreville (EDL), lundi prochain
Vingt-quatre films à l'affiche dont quatorze en compétition officielle**



Henri Joseph Koumba Bididi, directeur général de l'Igis, Pauline Mvele, coordinatrice générale des EDL, et Charles Le Gargasson, attaché culturel à l'IFG.



Les journalistes présents à la conférence de presse de lancement des EDL 2017.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Dans le cadre de cet événement cinématographique franco-gabonais, une Master class sur le thème "Comment filmer le documentaire" va être organisée, de même qu'une table-ronde sur la production et la distribution des œuvres cinématographiques.

LES Escales documentaires de Libreville (EDL) se dérouleront du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017, à l'Institut fran-

çais du Gabon (IFG), avec en sélection officielle 24 films dont 14 en compétition. Pour planter le décor en amont, le comité d'organisation a animé une conférence de presse, hier matin à l'Institut français (IF) de Libreville. Occasion pour le directeur général de l'Institut gabonais de l'image et du son (Igis), Henri Joseph Koumba Bididi, la coordinatrice générale des EDL, Pauline Mvele Nambare, et l'attaché culturel de l'IFG, Charles Le Gargasson, de donner tous les détails liés à cette 12e

édition, les innovations ainsi que les réglages apportés. Ainsi, la programmation 2017 proposera, pendant cinq jours, des films de grosse facture, comme l'a expliqué Pauline Mvele, avec un focus sur les œuvres de réalisatrices ayant été primées aux cours des appels à projets : Samantha Biffot dans "L'Africain qui voulait voler", Nathalie Pontalier "Le maréchalat du roi Dieu", et Pauline Mvele dans "Accroche-toi". Le public aura aussi à découvrir, lundi soir à la cérémonie d'ouverture, le

documentaire "Aziz'Inanga (éclipse du clair de lune)" d'Alice Arianus Owanga, qui fait un retour sur l'actualité de cette brillante chanteuse gabonaise des années 1970-1990, aujourd'hui sortie de la scène. Mais aussi des œuvres d'une actualité marquante telles que "Espoir démocratie" de Gidéon Vink, Abdoulaye Diallo et Inoussa Kabore (Burkina Faso); "Le club des silencieux" de Nathalie Pontalier (Gabon); "Le réveil de l'éléphant" de Souleymane Drabo (Burkina Faso), "Quand Paul traversa la mer" de Jakob

Preuss (Allemane-Cameroun), "Les sauteurs" de Moritz Siebert, Estéphan Wagner et Aboubacar Sidibe (Mali-Allemagne), etc. Dans le cadre de ce rendez-vous du film documentaire, une Master class sur le thème "Comment filmer le documentaire" va être organisée. De même qu'une table-ronde sur la production et la distribution de ces œuvres cinématographiques. Le public est donc invité à prendre part à ces séances, l'accès étant entièrement libre.

Ici et ailleurs

•Lutte contre l'alcoolisme
La justice autorise à fixer un prix minimum au whisky



La plus haute cour du Royaume-Uni a autorisé, hier, l'Écosse à fixer un prix minimum de l'alcool, dont sa boisson emblématique, le whisky, afin de lutter contre l'alcoolisme. La Cour suprême a rejeté un appel formé par l'association du whisky écossais (SWA), qui représente les intérêts de l'industrie du whisky en Écosse, soutenue par spiriteurs EUROPE et le Comité européen des entreprises vins (CEEV). "Je suis absolument ravi que la Cour suprême ait confirmé la fixation d'un prix minimum. Cela a été un long chemin -et aucun doute que cela continuera à soulever des critiques- mais c'est une démarche audacieuse et nécessaire pour améliorer la santé publique", a twitté Nicola Sturgeon, la Première ministre écossaise et cheffe du Parti national écossais (SNP).

•Justice

Une chanteuse jugée pour avoir dénigré le Nil

La chanteuse de pop égyptienne Sherine Abdel Wahab a été renvoyée devant la justice de son pays pour avoir insinué lors d'un concert à l'étranger que boire l'eau du Nil pouvait être dangereux pour la santé, ont indiqué hier des sources judiciaires. Cette chanteuse à succès est accusée d'avoir "nui à l'intérêt général" et la date de son procès a été fixée au 23 décembre, selon ces mêmes sources.

•Droits d'auteur

Record de 9,2 milliards d'euros de collectes

Les collectes mondiales de droits d'auteur ont atteint un montant record de 9,2 milliards d'euros en 2016, selon le rapport annuel publié hier par la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), qui pointe toutefois la faiblesse des rétributions de Youtube. La hausse des droits d'auteur atteint 6% par rapport à 2015, selon la Cisac, qui regroupe 239 sociétés d'auteurs dans 121 pays, soit 4 millions de créateurs pour la télévision, la radio, la musique de fond, la musique live, le numérique, la copie privée et autres.

Rassemblés par R.H.A